



Mutuelle pour les Véliziens : découvrez les offres

ACTUALITÉ

SANTÉ

Vendredi 22 octobre 2021

Mutuelle pour les Véliziens : découvrez les offres

Le public est venu en nombre ce jeudi 21 octobre pour la réunion de présentation de la mutuelle Just. La Ville a mis en place ce dispositif de solidarité pour faciliter l'accès aux soins à tous. Une nouveauté qui va permettre aux Véliziens de bénéficier d'une complémentaire santé de qualité et des prix compétitifs. Retrouvez toutes les informations pratiques.



La réunion de présentation de la mutuelle pour les Véliziens a fait salle comble à l'Ariane ce jeudi 21 octobre, preuve de l'importance de ce nouveau dispositif. Les grilles de garantie sont disponibles **en téléchargement en bas de cet article**. Pour obtenir un devis, vous pouvez réaliser **une simulation en ligne** sur just.fr. Vous pouvez aussi vous inscrire pour assister à une permanence adhésions en mairie au **0809 54 6000**.

Une mutuelle pour tous !

Ce nouveau dispositif est **ouvert à tous les Véliziens** qui n'ont pas de mutuelle ou qui souhaitent en changer. Selon une enquête de la caisse primaire d'assurance maladie, 16,8% des Véliziens n'ont pas de mutuelle contre 23,5% sur le département. Les jeunes, les personnes sans emploi, mais aussi les seniors et retraités sont les publics les plus concernés.

Il est complémentaire de l'aide financière que peut mettre en place le centre communal d'action sociale. Pour répondre aux besoins de chaque Vélizien, **une offre ouverte à tous les Véliziens et une offre étudiant** (jusqu'à 28 ans) sont proposées. Sept niveaux de couverture sont possibles.

Vos avantages

- Inscription sans droit d'entrée et sans questionnaire médical
- Pas de délai de carence
- Gratuit à partir du 3e enfant avec l'offre famille
- Remboursement de 40% sur les licences sportives

- Une prise en charge du sport sur ordonnance (jusqu'à 500 euros)
- Une prise en charge de l'abonnement à la télé-assistance
- Suivi des remboursements sur une appli, site ou papier
- Délai de traitement sous 48h

Vous avez des questions ?

Permanence adhésions, en mairie, prendre rendez-vous préalablement au 0809 54 6000

- Mardi 26 octobre
- Mercredi 27 octobre
- Jeudi 4 novembre
- Mercredi 10 novembre
- Mardi 16 novembre
- Jeudi 25 novembre
- Vendredi 26 novembre
- Vendredi 3 décembre
- Jeudi 9 décembre
- Vendredi 10 décembre
- Mercredi 15 décembre

Bon à savoir :

Le décret n° 2020-1438 du 24 novembre 2020 vous permet de résilier votre mutuelle actuelle sans attendre la date anniversaire du contrat.